

Maurice Harari  
LL.M. New York Univ.  
David Lachat  
Pierre Martin-Achard  
Matteo Pedrazzini  
Jacques-André Schneider  
Docteur en Droit  
Julie Vaisy  
Anne Troillet Maxwell  
LL.M. Toronto

Laurent Baeriswyl  
D.E.S. Etudes Européennes  
Béatrice Stückelberg  
Vijverberg  
Tatiana Aliberti  
LL.M. Georgetown  
Admitted to the New York Bar  
Véronique Meichtry  
Lic. Sciences Politiques  
Pierre Bydzovsky

Marie Berger  
Sebastiano Chiesa  
Tanja Schmidt  
Avocats-stagiaires

AUX PORTEURS D'INSTRUMENTS  
LEHMAN BROTHERS S'ETANT  
INSCRITS SUR LA PLATEFORME DE LA  
FÉDÉRATION ROMANDE DES CONSOMMATEURS

Genève, le 10 février 2009  
MP/se

Madame, Monsieur,

Vous êtes presque 500 à vous être inscrits sur la plateforme organisée par la Fédération Romande des Consommateurs.

Un certain nombre d'entre vous s'est par la suite retiré de cette plateforme ayant reçu et accepté des propositions d'indemnisation de la part du CREDIT SUISSE.

Comme vous le savez, le CREDIT SUISSE a sélectionné, selon des critères non clairement définis, les personnes qu'il souhaitait dédommager.

Cette façon de faire ne me paraît pas acceptable, mais je comprends la décision de ceux qui ont préféré accepter cette solution partielle, plutôt que de considérer avoir tout perdu.

Avec l'appui de la FRC et notamment de M. Mathieu FLEURY et de Mme Valérie MUSTER, j'ai pu constituer une équipe de professionnels du droit et de la finance.

Nous avons ainsi pu procéder à un examen de vos dossiers qui présentent, pratiquement tous, un même profil personnel.

rue du Rhône 100  
CP 3403  
1211 Genève 3

t +4122 819 15 15  
f +4122 819 15 20  
info@lha.ch  
[www.lha.ch](http://www.lha.ch)

On a constaté que les personnes qui se sont inscrites sur la plateforme de la FRC, mais également les personnes qui se sont inscrites sur les autres plateformes en Suisse alémanique et au Tessin, sont des épargnants et pas des investisseurs.

D'autre part, comme élément constant, on retrouve un investissement souvent très important par rapport à la fortune globale.

Comme autre élément digne d'être relevé à ce stade, on peut constater que la plupart d'entre vous n'avait aucune expérience dans ces investissements qui devraient être réservés aux seuls investisseurs avisés.

Les analyses statistiques nous ont confortés dans nos premières conclusions qui se recourent parfaitement avec les constats des autres groupes d'épargnants.

La FRC a d'abord approché les banques concernées, en premier lieu le CREDIT SUISSE, mais également l'UBS et la Banque COOP, pour leur proposer d'engager une négociation globale. Toutes les banques ont répondu qu'elles n'étaient pas intéressées à une solution négociée globalement.

La FRC a ensuite approché l'ombudsman des banques dans l'espoir que celui-ci puisse jouer les bons offices et permettre d'instaurer un dialogue, notamment avec le CREDIT SUISSE.

Malheureusement, l'ombudsman des banques a considéré qu'une telle démarche sortirait du cadre de son mandat.

Après avoir analysé les différentes options judiciaires, que je me dois de garder pour l'instant confidentielles, je suis parvenu à la conclusion qu'un arbitrage ad hoc permettrait de vous rendre justice.

L'arbitrage est un procès « privé » que l'on peut organiser à condition que toutes les parties l'acceptent. L'arbitrage consiste en la nomination d'un ou de plusieurs arbitres, choisi d'entente entre les parties, et chargés de résoudre, comme le ferait un Tribunal, un litige déterminé.

Bien qu'en Suisse personne n'ait jamais tenté l'expérience dans une situation comme celle qui nous occupe, mon analyse, juridique et factuelle, m'a porté à la conclusion que cela était possible.

J'ai donc proposé aux avocats alémaniques, qui représentent les autres groupes d'épargnants, de faire ensemble une proposition d'arbitrage au CREDIT SUISSE.

Cette proposition commune a été faite officiellement et nous attendons la réponse de la Banque.

L'arbitrage permettrait d'adapter les règles de procédure aux cas particuliers. Par ce biais, un vrai procès équitable pourrait être organisé.

Pour l'instant, il ne m'est pas possible de vous donner plus de détails sur la façon dont cet arbitrage pourrait fonctionner ou sur les règles de procédure qu'il pourrait adopter.

Le moment venu, vous serez tous individuellement interpellés afin que vous décidiez si vous voulez ou non soumettre votre cas à la procédure arbitrale.

La proposition d'un arbitrage ad hoc est une proposition loyale et raisonnable.

J'espère que le CREDIT SUISSE, d'abord, et les autres banques, ensuite, en accepteront le principe.

Je reviendrai à vous d'ici quelques semaines pour vous détailler les progrès que l'on aura faits, je l'espère, dans cette voie.

D'ici là, soyez assurés de mon engagement et de celui de l'équipe de la FRC.

Votre dévoué,

Matteo PEDRAZZINI

